



Litige client sur une installation faite chez lui

Par **Romainsxm**, le **04/03/2009** à **23:08**

Bonjour, nous sommes basés à St Martin aux Antilles, mon litige repose sur une installation chez un client côté hollandais de l'île.

En effet, j'ai effectué une installation de filtration chez ce client que nous appellerons Mr X, le lundi 9/02/2009

Aujourd'hui ce client ne m'a toujours pas payé pour la raison suivante:

Lors de l'installation j'ai raccordé le filtre à sable à un tuyau allant à un égout dit le propriétaire hors lors du premier contre-lavage du filtre au lieu que l'eau parte à l'égout, elle est remontée dans la maison provoquant ainsi un dégât des eaux car l'égout était bouché plus loin, tout ceci d'après le propriétaire qui ne m'a toujours pas fait constater.

Ma question est: suis-je responsable ?

Pour moi le règlement de la facture et le dégât des eaux sont deux choses distinctes et en plus si c'est de ma responsabilité je suis assuré et le client aurait dû me faire constater les dégâts.

Dites-moi ce que je dois faire ?

Cordialement

Romain Engelmann

Par **Tisuisse**, le **04/03/2009** à **23:56**

Bonjour,

Comment voulez-vous qu'on sache si vous êtes responsable ou non de ce dégât des eaux. Dans la mesure où cela s'est passé dans le secteur hollandais de l'île, c'est le droit hollandais qui s'applique, pas le droit français. Ici, vous êtes sur un forum de droit français. Désolé.

Par **Romainsxm**, le **05/03/2009** à **14:25**

Tout d'abord, merci de m'avoir répondu.

Mais j'aimerais quand même avoir une réponse, même si cette réponse s'applique au droit français au moins j'aurais quelques indications.

Merci d'avance